

ses qui ont alors été engagées, et qu'a évoquées le premier ministre, avaient été provoquées par l'orgie de dépenses du gouvernement Pearson.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne puis empêcher le premier ministre de donner la réplique aux avancés du très honorable représentant même si je doute fort que la question de privilège se pose. En tout état de cause, contrairement aux exigences du Règlement, aucun avis préalable n'a été donné. Même si aucun avis préalable n'était nécessaire en raison des circonstances auxquelles le très honorable représentant a fait allusion, c'est-à-dire qu'on lui a signalé la chose peu avant son arrivée à la Chambre, le très honorable représentant n'a pas proposé de motion; donc, il n'y a pas lieu de poursuivre l'affaire. Toutefois, il serait injuste, me semble-t-il, de ne pas permettre au premier ministre de donner un mot d'explication s'il le juge à propos.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette affaire a été discutée bien des fois. Le très honorable représentant serait peut-être bien avisé de porter un collier qui lui rafraîchirait la mémoire, car on a déclaré...

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre parle-t-il de mémoire fautive

Le très hon. M. Trudeau: ...et répété très souvent que les 20 millions de dollars auxquels le représentant fait allusion étaient un versement initial; d'après l'entente, les sommes nécessaires par la suite seraient alors payées aussi par le gouvernement fédéral. On a expliqué cela si souvent que je ne comprends pas pourquoi l'honorable député ne dit pas la vérité.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne demanderai pas au premier ministre de retirer ses paroles. Il y a exactement une semaine, il a dit «oui» et le jour suivant il a déclaré qu'il s'était payé la tête des députés, que son intention était de répondre «non». Je n'insisterai donc pas pour qu'il se rétracte.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est toujours difficile pour la présidence de décider si tel ou tel mot ne devrait pas être employé. Le premier ministre ne peut pas insinuer qu'un autre député ne dit pas la vérité, mais je me permets d'interpréter ses paroles dans un sens qui les rende recevables d'un point de vue réglementaire. Le premier ministre voudrait, j'en suis sûr, que la présidence les interprète de cette façon.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LES COMMUNICATIONS

LA RÉDUCTION DU TARIF DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre des Communications, j'ai le plaisir d'annoncer que les négociations entre la Société canadienne des télécommunications transmarines et les autorités compétentes de Grande-Bretagne, d'Irlande et de plusieurs autres pays d'Europe ainsi que la Trans-Canada Telephone System ont abouti à d'importantes réductions du tarif des communications transatlantiques. Pour les services de téléphone, de Telex et de TWX, les réductions vont de 17 à 33 p. 100.

En ma qualité de ministre de qui relève cette société de la Couronne, je félicite les autorités de la SCTT d'avoir réussi à faire baisser le tarif à une époque où l'économie canadienne fait face à de fortes pressions inflationnistes. Le nouveau tarif entrera en vigueur le 1^{er} mars 1970 dans le cas de la Grande-Bretagne et le 1^{er} avril de la même année pour l'Irlande et les autres pays d'Europe.

Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, j'aimerais que les nouveaux taux de la Société canadienne des communications transmarines soient considérés comme lus et inscrits à cette partie-ci du hansard?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de l'exposé précité en ce qui a trait aux nouveaux taux:*]

Le taux des communications de personne à personne en semaine du Canada à la Grande-Bretagne et à l'Irlande restent de \$9 pour les trois premières minutes, mais le taux pour chaque minute supplémentaire sera réduit de \$3 à \$2. Pour les appels de personne à personne placés la nuit et le dimanche, le taux restera de \$6.75 pour les trois premières minutes, mais chaque minute supplémentaire ne coûtera que \$1.50 au lieu de \$2.25. Les appels de poste à poste en semaine coûteront \$6 pour les trois premières minutes et \$2 pour chaque minute supplémentaire, au lieu de \$7.50 et \$2.50. Les appels de poste à poste placés la nuit et le dimanche coûteront \$4.50 pour les trois premières minutes et \$1.50 pour chaque minute supplémentaire; les anciens taux étaient de \$5.70 et \$1.90.

Le tarif de semaine des communications personnelles demeurera \$12 pour les trois premières minutes entre le Canada et l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce,